

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2025 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 17 mars 2025 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F. BRISSET, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEBOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

Pouvoir :

G. MARY donne pouvoir à V. DALBIN

Absents excusés :

F. NAGA et A. VAGNER

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

Lancement d'un appel d'offre restreint : ferme BUHOT

Exposé

Le 26 septembre 2024, le conseil municipal votait une orientation en vue de réhabiliter les anciens bâtiments de la ferme Buhot vers une destination médicale ou paramédicale.

La pharmacie de Flamanville étant à la recherche d'un nouveau local, a pris contact auprès du Maire afin d'envisager un report de son activité vers un local issu du patrimoine communal.

Le positionnement de la ferme Buhot, du fait de sa proximité avec le cabinet médical, les infirmières et le lotissement du Clos de la Marquise, revêt une dimension stratégique dans l'évolution du bourg.

L'étude de faisabilité a fait apparaître la possibilité de dégager un espace de 330 m² à destination de la pharmacie. Cette position a été présentée à l'actuelle pharmacie qui a manifesté son intérêt pour cette proposition et s'engage à s'y installer si la commune réaménage les locaux.

Délibération

Vu les articles L 151-2, L 151-7, R 151-6 et R 151-10 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives au PLU de la commune de Flamanville,

Vu la délibération du 26 septembre 2024,

Considérant le besoin exprimé par la Pharmacie de Flamanville,

Considérant que la commune tient à conserver un commerce de première nécessité sur son territoire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel à projet sous la forme d'un appel d'offre restreint, à destination de trois architectes. Cet appel à projet doit se tourner non seulement sur l'enveloppe du bâtiment mais également sur un réaménagement intérieur (hors mobilier) propre à l'exercice d'une activité pharmaceutique, et ce, sur l'emprise au sol définie par l'étude de faisabilité.

Le financement de ces travaux sera porté sur l'exercice budgétaire 2025, avec une somme de 74 000 € en maîtrise d'œuvre et de 740 000 € en travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- De lancer un appel d'offres en vue de réhabiliter les bâtiments de la ferme Buhot en Pharmacie.
- D'inscrire les sommes de 74 000 € de maîtrise d'œuvre et de 740 000 € en travaux au budget 2025.
- De signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

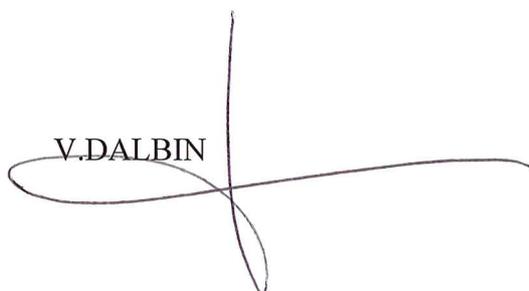
17	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
17	Votants

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de:

- De lancer un appel d'offres en vue de réhabiliter les bâtiments de la ferme Buhot en Pharmacie.
- D'inscrire les sommes de 74 000 € TTC de maîtrise d'œuvre et de 740 000 € TTC en travaux au budget 2025.
- De signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

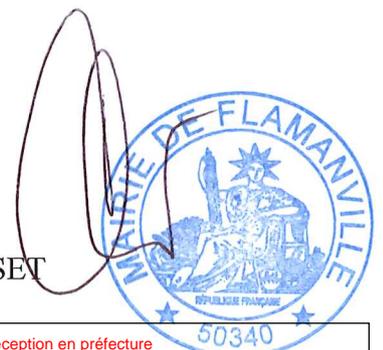
La secrétaire de séance

V.DALBIN



Le Maire

F. BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20250320-25D022-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025